

Réunion extraordinaire du CONSEIL MUNICIPAL du 8 novembre 2021

Séance publique :
Convocation du 5 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Etat des finances
2. Décision sur le type d'emprunt pour l'achat de l'immeuble AMBACH
3. Analyse des projets
4. Décision (s) modificative(s)
5. Informations et questions diverses

Présents :

M Gérard ROI
M Stéphane BIROT
M Didier ANTRAS
Mme Béatrice VERGEZ
Mme Sandra NEGRIER
M Frédéric LARROQUE
M. Thierry PETIT
Mme Virginie PERRAULT
M. Ludovic LASSERE
Mme Christine CHEVRIER
M. Cédric FAUCHEY
Mme Gina MUNCH

Absente :

Léa POLAERT

Procurations :

Sandra LABOY à Frédéric LARROQUE
Alban MATHIEU à Thierry PETIT

Présence de :

Mme Corinne BENARD, comptable

Secrétaire de séance :

Ludovic LASSERRE

Le compte rendu de la séance du 14 octobre 2021 n'ayant fait l'objet d'aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

1. Etat des finances

Monsieur le maire donne à chaque conseiller un état des restes à réaliser datés du jour. Une étude rapide est faite avec le conseil, il leur propose de faire une analyse plus complète chez eux et s'il y a des remarques ou des questions de les faire remonter à la mairie.

Dans l'ensemble les dépenses prévues au budget sont respectées pour l'instant il n'y a pas eu de mauvaises surprises.

2. Décision sur le type d'emprunt pour l'achat de l'immeuble AMBACH

Un tableau est distribué à chaque conseiller afin de définir le montant de l'emprunt et la durée pour l'acquisition de l'immeuble des conjoints AMBACH.

Sachant que l'on peut prétendre à 36 000 € de subvention par le conseil départemental pour cette acquisition le choix est hésitant entre 130 000 € et 160 000 €.

Monsieur le Maire précise que les subventions vont diminuées de plus en plus à l'avenir et qu'il est plus prudent de ne pas compter trop vite sur la subvention car avant tout il faut réaliser l'achat avant de toucher la subvention et on pourra toujours s'en servir pour réaliser les travaux.

Frederic LARROQUE propose de choisir 180 000 € car il considère que les taux sont très bas actuellement et que cela permettrait de réaliser les travaux qui vont être nécessaires.

Proposition d'emprunts

Nombres d'années	130 000 €			160 000,00 €			180 000 €		
	Taux	Montant	Rembours total	Taux	Montant	Rembours total	Taux	Montant	Rembours total
12 ans	0,65%	11 296,48 €	135 557,73 €	0,65%	13 903,36 €	166 840,32 €			
15 ans	0,80%	9 231,64 €	138 474,65 €	0,80%	11 362,02 €	170 430,30 €	0,80%	12 782,28 €	191 734,13 €
20 ans							1,00%	9 974,76 €	199 495,13 €

Après discussion, le conseil à l'unanimité choisi l'emprunt à 160 000 € sur 15 ans car il considère qu'il est plus judicieux de garder une capacité d'emprunt pour la réalisation projet RPA.

3. Analyse des projets

Monsieur le Maire a proposé aux restaurateurs de réhabiliter le bâtiment du fond au restaurant afin de leur créer un logement. Ils ont approuvé cette proposition avec enthousiasme car effectivement leur logement au port de la Maréchale est bien mais un peu loin surtout l'été ou l'activité est plus intense.

Un devis a été demandé à Yess de Lesparre pour l'achat de 3 spots afin d'éclairer la façade de la Mairie qui s'élève à 944,89 € TTC. Certains conseillers proposent de les mettre aux couleurs Bleu, Blanc et Rouge. Il va falloir demander un devis pour l'installation affaire à suivre....

4. Décision (s) modificative(s)

COMMUNE DE SAINT SEURIN DE CADOURNE

Exercice : 2021

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Total Dépenses				Total Recettes			
0.00				0.00			
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
08/11/2021	2111-000	Terrains nus	-170 000.00	08/11/2021	1641-000	Emprunts en euros	-10 000.00
08/11/2021	21318-000	Autres bâtiments publics	160 000.00	/ /	-		0.00
Total Dépenses				Total Recettes			
-10 000.00				-10 000.00			

Achat immeuble des consorts AMBACH

Le conseil approuve à l'unanimité

5. Informations et questions diverses

- Les fresques qui ont été réalisées à l'école par un peintre payé par l'APE pour un coût de 1 000 € (mais ce sont des bruits de couloir) n'a pas fait l'unanimité. Sur le principe les fresques sont jolies surtout celle au sable pour celle du mur du parking les avis sont partagés, fades, motifs simplistes... De plus les murs n'ont pas été nettoyés et cela est dommageable pour la qualité de l'œuvre.

Là où le bât blesse, l'APE n'a averti personne même pas le maire ou le directeur d'école, la démarche est jugée très cavalière.

A l'unanimité le conseil n'apprécie pas du tout cette attitude et souhaite que lors des prochaines actions prévues par l'APE, elle en informe le conseil ou du moins le maire et le directeur d'école.

- Le produit pour nettoyer la façade de la bibliothèque a été acheté pour enlever les traces faites par la dalle d'écoulements des eaux pluviales. Il faut la refaire pour éviter que les traces reviennent.
- Le ministre de l'écologie propose de prendre une part de 0,01 % sur les droits de mutations afin de pouvoir prévoir une enveloppe et permettre de réaliser des travaux de digues pour les communes les plus touchées. Pour l'instant le Sénat a refusé d'autant qu'il existe déjà la taxe GEMAPI qui s'occupe de ces problèmes. Le maire espère que cela ne se réalisera pas car les droits de mutation sont une manne pour la commune.
- Monsieur le Maire essaye d'instaurer une taxe de 1€ par habitant à la CDC pour permettre l'entretien des routes sachant que cela rapporterait 35 000 € par an. A St ESTEPHE, ils ont un programme et régulièrement ils refont leurs routes, c'est une petite commune qui possède de belles routes. La route prioritaire sur la commune serait la Rue du VILLA.
- Lors de la dernière réunion du SIAEPA, Monsieur le Maire propose de demander un devis pour faire installer un écran dans la salle des fêtes comme à St Estèphe. Les conseillers trouvent que la dépense n'est pas nécessaire car il y a peu de réunions de plus elle est trop lumineuse, il faudrait prévoir des rideaux au portes fenêtres extérieures. Frédéric LARROQUE vient d'équiper une pièce chez lui et cela n'est pas si cher un peu plus de 200 € même s'il faut un modèle plus grand à moins de 500 € cela peut se faire pour l'heure on attend.
- Il va falloir envisager de finir le chemin Saint Martin maintenant que la maison Martinez est terminée, les camions pour les travaux ne risqueront plus de la détériorer.
- Le sous seing privé pour acquérir l'immeuble des consorts AMBACH est prévu pour le 25 novembre à 10h.
- Pour l'assainissement de la Maréchale, on oublie le pipeline car c'est trop cher de plus il y a des trous coût estimé 108 000 €. Une analyse a été faite pour une canalisation sur le chemin coût 70 000 €. Le SIAEPA est d'accord et la demande est en cours le coût de revient total s'élève à 738 000 €.
- Les études de la digue sont bientôt terminées, les travaux sont prévus pour 2023.
- Suite à la réunion du SIAEPA, le prix de l'eau va être moins cher et le coût de l'assainissement lui va augmenter afin de pouvoir récupérer des fonds pour réaliser d'autres travaux. Pour les gens qui ont l'eau assainie pas de changement par contre pour ceux qui ne sont pas raccordés ils paieront moins cher mais traiteront leurs rejets.
- Un colloque va se dérouler en décembre à Bordeaux sur les logements des personnes âgées, Monsieur le Maire espère pouvoir y être présent afin de pouvoir présenter le projet de RPA. Il explique que si on voulait passer par un bailleur professionnel, on pourrait signer demain car le projet intéresse les promoteurs. Le conseil n'est pas favorable à cette possibilité de peur d'attirer une catégorie sociale défavorisée qu'il ne souhaite pas. Sandra NEGRIER propose de créer des commerces, mais c'est compliqué explique le Maire car pour les commerces existants, la population ne s'y sert pas beaucoup, personne ne joue le jeu.

- Frédéric LARROQUE envisage dans le bâtiment des consorts AMBACH à cote de l'école de transférer la bibliothèque et crée un terrain couvert de basquet.... Le conseil préfère attendre de l'avoir acquis...
- Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 14 janvier si les conditions le permettent...

Fin de séance 19h40